



A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 12/01/2024

L.C.R.

Echéance le : 29/02/2024

Magasinier :

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4346628	0165285			Zone Expedition : 03			4982433
Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4982433 DU 12/01/2024 **							
COMMENTAIRE R.A. : NUMERO DE COMMANDE :							
NOUVEAU NETTOYANT TOUT USAGE	LKEN84909 K02A24	12,00	14	15,58		15,58	186,96
NETTOYANT FREIN	LKEN86920 A19A05	12,00	4	3,99		3,99	47,88
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 234,84							
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants TVA		Total TTC	
PI : 234,84				(4) 20,000		281,81	
MO : 0,00 234,84				234,84			
DIV : 0,00				46,97			

Couper à joindre à votre règlement

N° Document : 4346628
N° Client : 0165285
N° Commande : 4982433

Echéance le : 29/02/2024

12/01/2024 281,81



MODALITES ET CONDITIONS DE REMBOURSEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et de nos "Modèles de factures" (voir page 2). Elles sont effectuées par professionnelle en application de l'article L. 441-1 du Code de Commerce. Il est expressément convenu que le client ne pourra pas bénéficier de facilités de paiement ou de remise de paiement. Les factures sont payables à la date de leur émission par le client. Les factures sont payables à la date de leur émission par le client. Les factures sont payables à la date de leur émission par le client.

RESERVES DE PROPRIETE : La propriété des marchandises reste de la présente facture est suspendu, jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L. 441-12 du Code de Commerce, les factures étant considérées transférées à l'acheteur dès la date de leur émission.

ATTENTION DE DOMMAGES : En cas de contestation entre l'acheteur et le fournisseur, les éventuels litiges sont réglés dans le délai de 10 jours à compter de la date de leur émission.